

Classement RACE Calendrier régional – Cyclo-cross 2023/2024

Le classement RACE est utile pour l'établissement des grilles de départ, lors des cyclo-cross du calendrier régional du Comité Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il sera fait application du barème suivant :

- Si **12 partants et plus** :
25 / 21 / 18 / 16 / 14 / 12 / 10 / 8 / 7 / 6 / 5 / 4 / 3 / 2 / 1 point pour les 15 premiers coureurs classés.
- Si **moins de 12 partants** :
15 / 12 / 10 / 8 / 6 / 5 / 4 / 3 / 2 / 1 point pour les 10 premiers coureurs classés.

Un classement RACE sera établi pour chacune des catégories suivantes :

- U15 (H et F)
- U17 (H et F)
- U19 (H)
- Masters 40 ans et + (H et F)
- Féminines (de 17 à 39 ans)
- Espoirs / Séniors (H – de 19 à 39 ans)

Coupe de France de Cyclo-cross :

Tout coureur licencié en Région Sud et participant à une manche de Coupe de France sur la saison 2023/2024 (Quelneuc, Albi et Flamanville) se verra attribuer au classement RACE un total de **15 points**, auxquels s'ajoutent les points du barème si le coureur termine dans les 15 premiers.

Inter région Sud – Est :

Pour les catégories **U15 H, U15 F, U17 H et U17 F uniquement**, l'inter région Sud-Est, qui sera disputée le dimanche 1^{er} octobre 2023 à Viviers (AURA), servira de qualification, soit pour le Trophée de France de Cyclo-cross (U15), soit pour les Coupes de France (U17).

A ce titre, ces épreuves, pour ces catégories uniquement, seront comptabilisées comme étant une épreuve du calendrier régional.